

# FORMULAIRE PRÉ-INSCRIPTION ENFANT 2026/2027

(Une fiche par personne)

NOM (en majuscules) : ..... PRENOM : ..... Date de naissance : ..... / ..... / .....

Adresse résidence principale : .....

Code Postal : ..... Ville : ..... Tél fixe : .....

Mail : ..... Tél portable : .....

Personne à prévenir en cas de d'urgence : .....

Téléphone : .....

## COCHER (X) CI-DESSOUS SUR L'ACTIVITÉ CHOISIE

Activité	Définition	âge	Niveau d'accessibilité	Jours	horaires	Prix	X
Découverte du milieu aquatique	Découverte du milieu aquatique	4ans à 5ans	Tout débutant Je mets la tête dans l'eau je me laisse flotter	Lundi	17h00 > 17h30	64.60€	
					17h30 > 18h00		
				Mercredi	14h15 > 14h45		
Découverte du milieu aquatique. Non familiarisé.	Découverte du milieu aquatique	6 ans à 13ans	Tout débutant Je mets la tête dans l'eau je me laisse flotter	Mardi	17h00 > 17h30		
				Mercredi	17h30 > 18h00		
Découverte de la nage. Familiarisé	J'apprends à me déplacer sur le ventre et sur le dos	6 ans à 13ans	je commence à me déplacer Je souffle dans l'eau Je saute dans le grand bain	Mardi	17h30 > 18h00		
				Mercredi	13h30 > 14h00		
					17h00 > 17h30		
Apprentissage des nages. Prolongation.	J'apprends les trois nages crawl, dos, brasse	6 ans à 13ans		Mercredi	10h15 > 10h45		
					14h00 > 14h30		
				Samedi	9h00 > 9h30		
Perfectionnement aux nages codifiées	Je me perfectionne dans les 4 nages	6 ans à 13ans		Mercredi	14h00 > 15h00		
Nage palmes et monopalme	J'apprends à nager avec des palmes ou avec une monopalme	12 ans et plus		Mercredi	19h00 > 19h45		

## AUTORISATION PARENTALES ET ATTESTATION

Je soussigné(e).....certifie avoir pris connaissance et approuve le règlement intérieur, je certifie avoir en ma possession le questionnaire de santé et devoir présenter un certificat de non contre-indication si au moins une des réponses est positive.

### Droit à l'image et vidéo

J'autorise Guingamp-Paimpol Agglomération à utiliser les images et vidéos représentant le pratiquant à titre d'information et d'illustration pour ses supports de communication faisant l'objet d'une diffusion nationale ou internationale (rayer le paragraphe dans le cas contraire).

Fait à..... Le .....Signature

RÉSERVÉ À L'ADMINISTRATION:

DOSSIER REÇU LE ..... À .....

DOSSIER VALIDÉ ..... PAR .....

# ACTIVITES ET COURS NATATION ENFANTS

## CONDITIONS D'INSCRIPTIONS - SEPTEMBRE 2026

### Comment s'inscrire ?

Rendez-vous sur :

[www.guingamp-paimpol-agglo.bzh](http://www.guingamp-paimpol-agglo.bzh) > Piscine Islandia - Paimpol - à partir du mercredi 17 juin 2026 à 13h

### 1- Télécharger document

Document : Formulaire de pré-inscription cours de natation enfants

### 2- Test d'évaluation pour les cours de natation

Un test d'évaluation doit être effectué à la piscine de Paimpol au préalable de votre dossier de pré-inscription. Le document qui vous sera remis au terme de l'évaluation devra être joint pour que votre dossier soit complet.

### 3- Renseigner les documents

S'assurer de bien renseigner tous les champs en lettres capitales, et indiquer le créneau souhaité en respectant le niveau d'évaluation.

### 4- Retourner tous les documents demandés par mail

L'adresse est la suivante : [Inscription.piscine.paimpol@guingamp-paimpol.bzh](mailto:Inscription.piscine.paimpol@guingamp-paimpol.bzh)  
Formulaire de pré-inscription + questionnaire santé + test d'évaluation

### 5- Confirmation de votre inscription

- Un mail de confirmation pour votre inscription vous sera envoyé par mail
- Votre règlement validera définitivement votre inscription.
- Votre règlement devra être effectué entre le 06/07/2026 et le 31/08/2026, au-delà de cette date, l'inscription sera proposée à une personne de la liste d'attente.
- Il vous sera demandé d'acquiescer une carte support, qui devient votre propriété et vous permettra d'accéder au créneau à chaque séance (passage au tripode d'accès aux vestiaires, pointage automatique.)  
Les cartes acquises l'année passée sont réutilisables.

**ATTENTION : seuls les dossiers complets seront traités. Les dossiers sont traités par ordre d'arrivée**

1<sup>er</sup> trimestre du 7 septembre au 27 novembre 2026

2<sup>ème</sup> trimestre du 30 novembre au 12 mars 2027

3<sup>ème</sup> trimestre du 15 mars au 04 juin 2027

**ACTIVITE SPORT/SANTE**  
**QUESTIONNAIRE DE SANTE**

**NOM :**

**PRENOM :**

**Durant les douze derniers mois**

1. Un membre de votre famille est-il décédé subitement d'une cause cardiaque ou inexplicée ?
2. Avez-vous ressenti une douleur dans la poitrine, des palpitations, un essoufflement inhabituel ou un malaise ?
3. Avez-vous eu un épisode de respiration sifflante ? (Asthme)
4. Avez-vous eu une perte de connaissance ?
5. Si vous avez arrêté le sport pendant 30 jours ou plus pour des raisons de santé, avez-vous repris sans l'accord d'un médecin ?
6. Avez-vous débuté un traitement médical de longue durée (Hors contraception et désensibilisation Aux allergies)

**A ce jour**

7. Ressentez-vous une douleur, un manque de force ou une raideur suite à un problème osseux, articulaire ou musculaire (fracture, entorse, luxation, déchirure, tendinite) ?
8. Votre pratique sportive est-elle interrompue pour des raisons de santé ?
9. Pensez-vous avoir besoin d'un avis médical pour poursuivre votre activité sportive ?

Si vous avez répondu NON à toutes les questions :

Pas de certificat médical à fournir

Si vous avez répondu oui à une ou plusieurs questions : certificat médical à fournir.

Consultez un médecin et présentez-lui ce questionnaire renseigné

**DATE :**

**SIGNATURE :**

*Décret n° 20161157 du 24 août 2016 relatif au certificat médical attestant de l'absence de contre-indication à la pratique du sport*

*Arrêté du 20 Avril 2017 relatif au questionnaire de santé exigé pour le renouvellement d'une licence sportive*

## Règlement Inscriptions aux cours et activités des équipements aquatiques

---

### Règlement de l'Agglomération Guingamp-Paimpol

#### ARTICLE 1<sup>ER</sup> : APPLICATION

Le règlement des activités et cours s'applique aux cours de natation adultes et enfants, ainsi qu'à toutes les activités aquagym proposées dans les établissements aquatiques de l'agglomération Guingamp Paimpol.

#### ARTICLE 2 : ACCES

Nul ne peut accéder aux cours ou aux activités sans remplir les conditions fixées au présent règlement et avoir notamment acquitté, à la caisse, un droit d'accès au créneau ou exceptionnellement présenté une autorisation de la direction.

#### ARTICLE 3 : TARIFICATION

Les tarifs sont fixés par délibération du conseil d'agglomération Guingamp-Paimpol et sont affichés à l'attention des usagers. La personne devra faire l'acquisition d'une carte support au tarif en vigueur à la date de l'achat. Cette carte est nominative et devient la propriété de l'acquéreur.

#### ARTICLE 4 : TENUE, HYGIENE

Seuls les maillots de bain sont acceptés, le port du bonnet de bain est obligatoire.  
**Les shorts de bain, les maillots et tenues couvrants ne sont pas autorisés dans l'établissement.**

Dans le cas de port de claquettes, celles-ci doivent être réservées exclusivement à l'utilisation à la piscine.

La douche savonnée est obligatoire avant l'accès aux bassins.

#### ARTICLE 5 : HORAIRES

Les horaires sont définis préalablement à l'inscription à l'activité, ils peuvent être amenés à être modifiés d'une année sur l'autre.

#### ARTICLE 6 : PERIODES D'ACTIVITE

De septembre à juin, trois périodes sont planifiées. Elles correspondent à 10 séances par périodes.

Ce sont des inscriptions à un créneau hebdomadaire en dehors des vacances scolaires.

#### ARTICLE 7 : ACCUEIL DES USAGERS

L'acceptation des inscriptions à ces activités est soumise à la constitution d'un dossier spécifique.

L'inscription s'effectue selon un protocole précis et consultable à l'accueil de la piscine.

- Un test est obligatoire pour les enfants avant leur inscription.
- Une consultation auprès d'un médecin est recommandée avant toute pratique sportive.
- Un questionnaire de santé est à renseigner

Le règlement de la totalité de l'activité devra être effectif à l'inscription, au plus tard à la première séance.

Toute personne dont la situation ne respecte pas ces différents points se verra refuser l'accès à l'activité.

L'accès aux vestiaires collectifs ou individuels est autorisé 10 minutes avant le début des cours.

#### ARTICLE 8 : EN CAS DE FERMETURE

Dans le cas d'une fermeture dû à un arrêt technique, tout sera mis en œuvre pour que le ou les cours soient rattrapés.

#### ARTICLE 9 : EN CAS D'ABSENCE

##### 1- **Cours de natation enfants ou adultes :**

Sur présentation d'un certificat médical, proposition de rattrapage.

Chaque situation sera traité individuellement en fonction du temps d'absence, du niveau de l'enfant et de l'évolution des groupes.

L'objectif principal est de permettre l'apprentissage de la natation aux enfants dans des conditions favorables.

##### 2- **Activités adultes (aquagym):**

En cas d'absence à un créneau, le cours ne pourra être récupéré, pour un cours manqué la personne se verra créditée de une entrées d'accès à l'établissement sur les ouvertures publiques ainsi que la possibilité de profiter d'une location aqua bike.

Un cours manqué = 1 entrées public + location aqua bike de 30 mn (*valable 1 ans à partir de la séance manquée*)

#### ARTICLE 11 : REMBOURSEMENT

Aucune demande de remboursement ne pourra être prise en compte, sauf cas dûment justifié demeurant à l'appréciation de l'agglomération.

Fait, le

Signature :

Pour Guingamp-Paimpol Agglomération  
Le Président,  
Vincent LE MEAUX